



MINISTERE DES MINES

SECRETARIAT GENERAL DES MINES

DIRECTION GENERALE DES MINES

DIRECTION DES EXPORTATIONS ET VALEURS

GUICHET UNIQUE

N°07004-2024MIM/SG/DGM/DEV/GUE.CC

CERTIFICAT DE CONFORMITE DE SUBSTANCES MINERALES A EXPORTER

Le Directeur des Exportations et Valeurs atteste par la présente que les substances minérales désignées ci-après :

- -Pierres fines (Brutes): six GRAMMES soixante (6.60 grs) d'Améthyste.
- -Pi<mark>erres industrielles</mark> et minerais (Brutes): douze KILOGRAMMES (12.00 kgs) de Quartz (Rose).

Soit au total général : six grammes soixante(6.60grs) de pierres gemmes et ou méteaux précieux et douze kilogrammes (12.00kgs) de pierres ordinaires.

Objet du dossier de déclaration n°123 en date du 10-07-2024, de LP III E N°1234243234LPIIIE du 10-07-2024, de la facture N°99/SHS/2024 du 11-07-2024, de l'attestation de domiciliation N°12 ayant été soumises au contrôle de qualité, et de certificat conformité effectué par GUICHET UNIQUE, suivant Procès-verbal de constatation et contrôle n°07004-2024MIM/SG/DGM/DEV/GUE.PVCC du 10-07-2024 sont conformes à la déclaration souscrite par Mr. RAKOTO responsible ou gérant de la société Eauvive dont le siège est situé à Lot ITZ 333 Manakabahiny. Ces documents sont destinés à être exportés à l'adresse suivante:

RAKOTO
Rue 27 IVATO TANA 101
Hong Kong

Le present certificat est délivré pour server et valoir ce que de droit.

Antananarivo, le 10 juillet 2024